

Linky, un programme remis en question

Le rapport de la Cour des Comptes, publié le 7 Février 2018, fait un constat plutôt sévère de l'utilité des compteurs communicants Linky et du contrat obtenu par Enedis pour l'installer.

Un contrat en or

Le contrat qu'a signé Enedis (anciennement ERDF) avec l'Etat lui offre beaucoup d'avantages et peu d'inconvénients. Financièrement tout d'abord, le déploiement des compteurs assuré par Enedis coûtera à l'Etat plus de 5 milliards d'euros entre 2014 et 2024. Or, pour que cette somme ne se répercute pas sur les factures des ménages, Enedis a avancé l'argent et sera remboursé avec des intérêts quand le programme sera bénéfique aux ménages, soit vers 2021.

De plus, si le programme fonctionne, le remboursement pourrait être agrémenté d'incitations généreuses qui rapporteraient plusieurs dizaines de millions d'euros à la filiale d'EDF. En revanche, si le projet tarde à porter ses fruits, les pénalités seront légères.

Le contrat juteux obtenu par Enedis fait grincer des dents la Cour des Comptes. Elle évalue que la société anonyme pourrait faire 500 millions d'euros de bénéfice, sans apporter un service utile aux consommateurs.

Un projet peu concluant, des consommateurs peu informés

L'autre critique émise par la Cour des Comptes et avant elle par UFC-Que Choisir porte sur l'efficacité des compteurs Linky. Ces derniers sont censés aider le consommateur à mieux maîtriser sa consommation énergétique et à faire des économies. Toutefois, l'impact de ces boîtiers pourrait être assez faible finalement.

Les informations qu'il donne sont jugées insuffisantes pour permettre aux ménages d'évaluer leur consommation. De surcroît, à la fin de l'année 2017, seulement 1,5% de ses utilisateurs ont ouvert un compte pour connaître précisément leur consommation. Le rapport de la Cour des Comptes critique par conséquent un manque cruel d'informations.

Le projet d'Enedis a été décrié par plusieurs associations de consommateurs et pourtant, les refus d'installation n'ont pas été très nombreux (35 000 sur les 6,1 millions de compteurs posés entre 2015 et 2017). Le manque d'informations fournies aux utilisateurs est mis en cause. Des zones d'ombre pèsent, notamment quant à l'impact sur la santé que pourrait avoir le compteur Linky. Ses opposants redoutent un risque sanitaire lié aux ondes.